

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200303-D_03_03_20_25b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Délibération n°03-03-2020-025

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 3 mars 2020*

| | |
|---------------------|-----------------|
| Date de convocation | 26 février 2020 |
| Date d'affichage | 26 février 2020 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 41 |
| Votants | 46 (dont 5 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Dominique EDON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2020

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-président en charge des Finances et perspectives budgétaires,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe des Ordures Ménagères 2020 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 495 629 €.

PREND ACTE de la répartition entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la participation provenant du budget général selon le ratio 82 % - 18 %.

DECIDE :

- que le budget 2020 des ordures ménagères s'articule comme suit :

Pour la section de fonctionnement – Dépenses

| | | |
|--------------------------------------|----------------|-------------|
| ↳ Charges à caractère général | 839 660,00 € | 2 495 629 € |
| ↳ Autres charges de gestion courante | 1 655 969,00 € | |

Pour la section de fonctionnement – Recettes

| | | |
|--------------------------------------|----------------|---------------|
| ↳ Résultat de fonctionnement reporté | 2 146,00 € | } 2 495 629 € |
| ↳ Produit de la TEOM | 2 044 656,00 € | |
| ↳ Participation du budget général | 448 827,00 € | |

- de verser au SYVALORM, la somme de 2 495 629 € au titre de la participation 2020,
- que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2020 s'élève à 448 827€.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 3 mars 2020

Pour extrait conforme

Le 3 mars 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU